

République française
Département SOMME
Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS
Séance du 19 décembre 2018

<table border="1"> <tr> <td>Conseillers en exercice</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>32</td> </tr> <tr> <td>Qui ont pris part au vote</td> <td>37</td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	52	Présents	32	Qui ont pris part au vote	37	<p>L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf décembre deux mille dix-huit, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances.</p> <p>Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le treize décembre deux mille dix-huit.</p>
Conseillers en exercice	52						
Présents	32						
Qui ont pris part au vote	37						
<table border="1"> <tr> <td>Vote</td> </tr> <tr> <td>A l'Unanimité</td> </tr> <tr> <td>Pour : 37</td> </tr> <tr> <td>Contre : 0</td> </tr> <tr> <td>Abstention : 0</td> </tr> </table>	Vote	A l'Unanimité	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0		
Vote							
A l'Unanimité							
Pour : 37							
Contre : 0							
Abstention : 0							
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le : 26 DEC 2018</p>	<p>Présents : Mmes FOURÉ, BRIAULT, M.M. GEST, MERCUZOT, FRADCOURT, RIFFLART, LORIC, DESSEAUX, RENAUX, DEBART, CANDELA, DE WITASSE-THEZY, SOMON, MAGNIER, DELFESSELLE, AMARA, Mmes MARCEL, MAILLART, M.M. BEAUVARLET, LETESSE, Mme LEMAIRE, M.M. LOGNON, FRANÇOIS, VILLAIN, LEPERS, DESFOSSÉS, BLEYAERT, STOTER, LEFEUVRE, LENGLET, SIMON, Mme THIEBAUT</p>						
<p>Et publication le : 27/12/2018</p>	<p>Excusés, absents : M. SAVREUX, Mme HAMADI M.M. CLAISSE, JARDE, Mme FINET, M. DURIEUX, Mme DE WAZIERS, M.M. GREVIN, GERARD, Mme CARPENTIER, M.M. DELNEF, DESTOMBES, Mme RODINGER, M.M. BOULANGER, WATELAIN</p>						
	<p>Pouvoirs : M. HERNANDEZ à M. GEST Mme PINON à M. DE WITASSE-THEZY Mme BOHAIN à Mme FOURE M. BABAUT à M. SIMON M. PETIT à M. MAGNIER</p>						

Début de la séance : 10h05
Fin de la séance : 12h17

Le compte-rendu analytique de la séance du 19 décembre 2018 sera affiché le 27 décembre 2018

Séance présidée par : M. Alain GEST, Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS
Séance du 19 décembre 2018

DÉLIBÉRATION 2018/
OBJET : Budget 2018 : Décision Modificative 2

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2018 portant création du pôle métropolitain du Grand Amiénois ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts du pôle métropolitain du Grand Amiénois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,
Vu l'approbation du budget primitif 2018 par le comité syndical du 21 mars 2018,
Vu la délibération 2018/11 relative à l'approbation du compte administratif 2017,
Vu la délibération 2018/12 relative à l'affectation du résultat 2017,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année, afin de prendre en compte les résultats 2017,
Considérant que le comité syndical a la possibilité de modifier le budget jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique,

C'est pourquoi,

LE CONSEIL SYNDICAL DU PÔLE METROPOLITAIN

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le comité syndical apporte au budget primitif 2018 les modifications suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-8042 : Achat prestations de services (autres que terrain à aménager)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-80822-02 : Carburants	450,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8084-02 : Fournitures administratives	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8085-02 : Autres matières et fournitures	2 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-811-02 : Contrats de prestations de services	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8132-02 : Locations immobilières	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8135-02 : Maintenance	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8151-02 : Assurance multirisques	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8152-02 : Documentation générale et technique	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8165 : Frais de colloques et séminaires	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8232 : Fêtes et cérémonies	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8233 : Foires et expositions	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8235-02 : Catalogues et imprimés	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8237-02 : Publications	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8247-02 : Transports collectifs	0,00 €	550,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8257 : Réceptions	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	23 700,00 €	38 050,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8218-02 : Autre personnel extérieur	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8218-5 : Autre personnel extérieur	0,00 €	335 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8453 : Cotisations aux organismes de retraite	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8458 : Versement au F.N.I.O du supplément familial	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	347 300,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7472-02 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-74751-02 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 674,05 €
R-74751-5 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	390 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	377 674,05 €
R-774 : Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	23 700,00 €	385 350,00 €	0,00 €	382 674,05 €
Total Général		361 650,00 €		382 674,05 €

Article 2: Monsieur le Président du pôle métropolitain du Grand Amiénois et Madame la Trésorière du Grand Amiens et Amendes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission
en préfecture en date du ...26.12.2018 et de sa
publication en date du ...27.12.2018

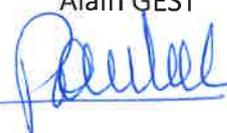
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Président



Alain GEST

Le Président
Alain GEST



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.